

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P.O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

SC23620 – 122/29/24

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-quatrième Session ordinaire
7 - 8 février 2019
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1147(XXXIV)
Original :anglais

**RAPPORT SUR L'ÉLECTION D'UNE (1) FEMME MEMBRE DU
COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-
ÊTRE DE L'ENFANT ISSUE DE LA RÉGION CENTRE**

**RAPPORT SUR L'ÉLECTION D'UNE (1) FEMME MEMBRE DU COMITÉ
AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANT ISSUE DE LA RÉGION CENTRE**

1. L'élection des membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CADEBE) est régie par les dispositions de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (la Charte) et par le Règlement intérieur du Conseil exécutif.

2. Le CADEBE est créé en vertu de l'article 33 (1) de la Charte. L'article 33 (1) de la Charte prévoit que le CADEBE se compose de onze (11) membres démontrant une haute moralité, intégrité, impartialité et de compétences avérées en matière de droits et de bien-être de l'enfant. Les membres du CADEBE siègent à titre personnel.

3. De plus, l'article 33 (3) de la Charte prévoit que le CADEBE ne peut comprendre plus d'un (1) ressortissant d'un même État.

4. Il convient de rappeler que lors de la trente et unième session ordinaire de la Conférence en juillet 2018 à Nouakchott (Mauritanie), la Conférence a adopté la décision *Assembly/AU /Dec.702(XXXI)* sur l'élection de quatre (4) membres du CADEBE dans laquelle elle a notamment décidé :

« que l'élection d'une (1) femme membre du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant issue de la région centre aura lieu en février 2019 pendant la trente-quatrième session ordinaire du Conseil exécutif ».

5. En conséquence, la Commission a informé l'ensemble des États parties à la Charte des droits et du bien-être de l'enfant de la région centre, en vertu de la note verbale BC/OLC/24.9/2243.18 du 28 septembre 2018, de la nécessité de présenter des candidatures féminines pour les élections au Sommet de février 2019.

6. La Commission tient à informer le Conseil exécutif que les candidatures qu'elle a reçues des États parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant sont les suivantes :

N°	Nom	Pays	Région	Genre
1.	KEMBO TAKAM GATSING Hermine	Cameroun	Centre	F

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2019-02-08

Report on Election of one (1) Female Member of The African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child from the Central Region

African Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/9519>

Downloaded from African Union Common Repository